

États financiers intermédiaires du

## **FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN**

30 juin 2023 (non audités)

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») ont été préparés par Algonquin Capital Corporation (le « fiduciaire » et le « gestionnaire ») en sa qualité de fiduciaire du Fonds. Le fiduciaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers intermédiaires non audités.

Le fiduciaire a recours à des procédés appropriés pour s'assurer que des informations financières pertinentes et fiables sont présentées. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements formulés par le fiduciaire. Les principales méthodes comptables que le fiduciaire juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 des états financiers intermédiaires non audités.



**Approuvé au nom du fiduciaire et gestionnaire**

Le 11 août 2023

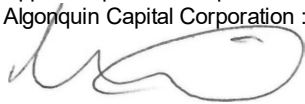
# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## États de la situation financière

Au 30 juin 2022 (non audité) et au 31 décembre 2022

	30 juin 2023	31 décembre 2022
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements détenus (coût : 626 461 749 \$ - 2022 : 438 340 416 \$) (note 8)	609 204 197 \$	419 847 736 \$
Profit latent sur les contrats de change à terme (note 8)	328 580	202 451
Souscriptions à recevoir (note 10)	640 974	689 138
Montant à recevoir du courtier (note 3)	5 245 631	3 863 377
Montant à recevoir d'un fonds lié (note 5)	18 591	8 914
Intérêts et dividendes à recevoir	4 537 751	3 295 043
Remboursement des charges à recevoir (note 5)	84 343	55 005
Charges payées d'avance	3 429	22 204
	<u>620 063 496</u>	<u>427 983 868</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Placements vendus à découvert (produit : 363 066 383 \$ - 2022 : 286 172 618 \$) (note 8)	358 276 931	281 565 726
Perte latente sur les contrats à terme standardisés (note 8)	1 223 142	247 976
Perte latente sur les swaps sur défaillance de crédit (note 8)	100 512	-
Montant à payer au courtier (note 3)	11 888 593	1 151 599
Montant à payer pour les placements achetés	16 615 790	-
Créditeurs et charges à payer	187 485	171 223
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	1 282 347	841 982
Frais de gestion à payer (note 5)	137 367	121 277
Rachats à payer (note 11)	104 106	210 681
Distributions à payer	1 451	463 621
	<u>389 817 724</u>	<u>284 774 085</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>230 245 772 \$</u>	<u>143 209 783 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série A	7 430 720 \$	3 261 036 \$
Série F	162 194 935	112 089 527
Série FF	21 383 679	24 369 816
Série I	39 236 438	3 489 404
	<u>230 245 772 \$</u>	<u>143 209 783 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)</b>		
Série A	77 776	34 543
Série F	1 664 078	1 164 588
Série FF	224 792	259 574
Série I	411 792	37 136
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Série A	95,54 \$	94,41 \$
Série F	97,47	96,25
Série FF	95,13	93,88
Série I	95,28	93,96

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire,  
Algonquin Capital Corporation :



# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## États du résultat global

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	9 220 250 \$	5 613 394 \$
Revenu de dividendes	74 814	412 787
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	86 164	946 318
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	109 563	(540 802)
Profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	198 705	805 816
Variation nette du profit latent sur les contrats de change à terme	126 129	258 518
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	1 361 426	(15 251 116)
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les contrats à terme standardisés	(975 166)	110 360
Autres produits	17 950	-
	<u>10 219 835</u>	<u>(7 644 725)</u>
<b>Charges</b>		
Intérêts et frais d'emprunt	3 022 277	2 134 719
Frais de gestion (note 5)	847 091	450 167
Frais d'exploitation	145 772	91 237
Honoraires d'audit	21 787	32 629
Honoraires du comité d'examen indépendant	9 131	19 933
Honoraires juridiques	7 119	7 119
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	5 997	6 948
	<u>4 059 174</u>	<u>2 742 752</u>
Charges remboursées par le gestionnaire (note 5)	<u>(29 338)</u>	<u>(16 333)</u>
	4 029 836	2 726 419
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>6 189 999 \$</u>	<u>(10 371 144) \$</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série A	113 438 \$	(419 900) \$
Série F	4 222 933	(5 811 604)
Série FF	920 817	(2 929 160)
Série I	932 811	(1 210 480)
	<u>6 189 999 \$</u>	<u>(10 371 144) \$</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)</b>		
Série A	2,06 \$	(10,73) \$
Série F	2,91	(9,20)
Série FF	3,76	(8,98)
Série I	2,73	(8,77)

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2023</b>								
Série A	3 261 036 \$	4 374 943 \$	(234 831) \$	(34 667) \$	(126 171) \$	76 972 \$	113 438 \$	7 430 720 \$
Série F	112 089 527	59 973 768	(13 360 861)	34 667	(3 403 001)	2 637 902	4 222 933	162 194 935
Série FF	24 369 816	–	(3 776 188)	–	(540 571)	409 805	920 817	21 383 679
Série I	3 489 404	38 025 684	(3 211 461)	–	(963 467)	963 467	932 811	39 236 438
	<u>143 209 783 \$</u>	<u>102 374 395 \$</u>	<u>(20 583 341) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(5 033 210) \$</u>	<u>4 088 146 \$</u>	<u>6 189 999 \$</u>	<u>230 245 772 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
<b>30 juin 2022</b>								
Série A	5 273 752 \$	1 119 398 \$	(414 717) \$	(2 547 538) \$	(45 569) \$	17 341 \$	(419 900) \$	2 982 767 \$
Série F	57 357 407	27 655 294	(16 121 620)	2 547 538	(1 093 022)	513 246	(5 811 604)	65 047 239
Série FF	39 114 875	479	(7 822 251)	–	(546 731)	437 514	(2 929 160)	28 254 726
Série I	12 638 565	6 255 000	(5 564 104)	–	(271 344)	271 344	(1 210 480)	12 118 981
	<u>114 384 599 \$</u>	<u>35 030 171 \$</u>	<u>(29 922 692) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(1 956 666) \$</u>	<u>1 239 445 \$</u>	<u>(10 371 144) \$</u>	<u>108 403 713 \$</u>

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022 (non audités)

	2023	2022
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 189 999 \$	(10 371 144) \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(86 164)	(946 318)
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	(109 563)	540 802
Profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	(198 705)	(805 816)
Variation nette du profit latent sur les contrats de change à terme	(126 129)	(258 518)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(1 361 426)	15 251 116
Variation nette de la perte latente (profit latent) sur les contrats à terme standardisés	975 166	(110 360)
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation du montant à recevoir d'un fonds lié	(9 677)	-
Diminution du montant à recevoir des placements vendus	-	639 260
(Augmentation) diminution des intérêts et dividendes à recevoir	(1 242 708)	165 144
Augmentation du remboursement des charges à recevoir	(29 338)	(16 333)
Diminution des charges payées d'avance	18 775	18 775
Augmentation (diminution) du montant à payer pour l'achat de placements	16 615 790	(1 289 292)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	16 262	(5 547)
Diminution du montant à payer à un fonds lié	-	(17 442)
Augmentation (diminution) des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	440 365	(34 109)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	16 090	(8 656)
Produit de la vente de placements	724 161 576	382 304 246
Achats de placements	(834 877 570)	(393 427 726)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(89 607 257)</b>	<b>(8 371 918)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	102 422 559	37 466 575
Montant payé au rachat de parts rachetables	(20 689 916)	(29 798 227)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(1 407 234)	(535 849)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>80 325 409</b>	<b>7 132 499</b>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(9 281 848)	(1 239 419)
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(72 892)	20 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de la période	2 711 778	(38 032 803)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>(6 642 962) \$</b>	<b>(39 251 341) \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :</b>		
Montant à recevoir du courtier	5 245 631	1 417 996
Montant à payer au courtier	(11 888 593)	(40 669 337)
	<b>(6 642 962) \$</b>	<b>(39 251 341) \$</b>
<b>Information supplémentaire*</b>		
Intérêts payés	2 050 617 \$	1 676 375 \$
Intérêts reçus	7 985 124	5 849 552
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	67 231	341 773

\*Fait partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Actions canadiennes</b>			
75 000	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	991 637 \$	977 250 \$	0,42
	<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>			
500 000	Algonquin Power & Utilities Corp. 5,25 %, 18 janv. 2082	500 000	396 940	0,17
3 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 1,726 %, 12 févr. 2026	3 294 000	3 129 420	1,36
1 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	1 034 450	899 010	0,39
1 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,131 %, 15 mai 2028	868 520	869 140	0,38
500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,394 %, 15 août 2029	534 015	427 220	0,19
5 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,636 %, 21 avr. 2025	5 421 887	5 251 785	2,28
1 000 000	AltaGas Canada Inc., 3,13 %, 7 avr. 2027	1 000 000	926 810	0,40
500 000	AltaGas Canada Inc., 3,15 %, 6 avr. 2026	514 530	470 755	0,20
2 000 000	AltaGas Canada Inc., 4,26 %, 5 déc. 2028	2 043 900	1 908 600	0,83
4 800 000	AltaGas Ltd., 1,227 %, 18 mars 2024	4 763 152	4 655 040	2,02
1 500 000	AltaGas Ltd., 4,638 %, 15 mai 2026	1 500 000	1 469 190	0,64
500 000	AltaGas Ltd., 5,25 %, 11 janv. 2082	500 000	401 340	0,17
300 000	AltaGas Ltd., 7,35 %, 17 août 2082	300 000	289 218	0,13
2 500 000	Fiducie de placement immobilier Artis, 5,60 %, 29 avr. 2025	2 505 660	2 389 050	1,04
1 000 000	AutoCanada Inc., 5,75 %, 7 févr. 2029	1 000 000	842 780	0,37
5 000 000	Banque de Montréal, 1,551 %, 28 mai 2026	4 522 850	4 504 100	1,96
3 000 000	Banque de Montréal, 2,077 %, 17 juin 2030	2 777 700	2 788 290	1,21
5 000 000	Banque de Montréal, 2,37 %, 3 févr. 2025	4 969 340	4 756 700	2,07
7 000 000	Banque de Montréal, 3,65 %, 1 <sup>er</sup> avr. 2027	6 812 960	6 625 080	2,88
1 000 000	Banque de Montréal, 4,30 %, 26 nov. 2080	941 250	919 460	0,40
3 000 000	Banque de Montréal, 4,709 %, 7 déc. 2027	3 017 063	2 942 580	1,28
2 000 000	Banque de Montréal, 5,039 %, 29 mai 2028	2 000 000	1 989 620	0,86
750 000	Banque de Montréal, 7,057 %	750 000	730 133	0,32
2 000 000	Bell Canada, 3 %, 17 mars 2031	1 762 200	1 736 760	0,75
3 000 000	Bell Canada inc., 2,50 %, 14 mai 2030	2 539 470	2 562 090	1,11
2 100 000	Bell Canada inc., 2,90 %, 10 sept. 2029	1 912 239	1 870 491	0,81
2 000 000	Bell Canada Inc., 3,60 %, 29 sept. 2027	1 923 800	1 887 700	0,82
2 000 000	BMW Canada Inc., 4,41 %, 10 févr. 2027	1 999 780	1 959 220	0,85
2 000 000	BMW Canada Inc., 4,76 %, 10 févr. 2025	1 999 740	1 978 420	0,86
2 000 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 déc. 2027	1 999 300	1 969 520	0,86
1 200 000	CAE Inc., 5,541 %, 12 juin 2028	1 200 000	1 203 792	0,52
1 550 000	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2031	1 402 518	1 341 727	0,58
67 000	Obligation du gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2053	48 521	49 315	0,02
4 223 000	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> juin 2032	3 831 950	3 793 901	1,65
3 290 000	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2023	3 264 677	3 275 294	1,42
5 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, 15 juill. 2026	4 505 600	4 507 900	1,96
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,01 %, 21 juill. 2030	2 785 470	2 773 590	1,20
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 7 janv. 2027	997 840	905 500	0,39
4 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,75 %, 7 mars 2025	3 976 610	3 818 960	1,66

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4 %, 28 janv. 2082	500 000 \$	388 190 \$	0,17
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,95 %, 29 juin 2027	3 047 520	2 971 350	1,29
1 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20 janv. 2033	1 514 535	1 469 580	0,64
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28 juill. 2082	998 130	973 600	0,42
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %	1 000 000	982 380	0,43
2 000 000	Canadian Natural Resources Ltd., 1,45 %, 16 nov. 2023	2 009 900	1 972 400	0,86
1 400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 2 sept. 2027	1 400 000	1 374 030	0,60
2 500 000	Banque canadienne de l'Ouest, 5,3725 %, 22 janv. 2024	2 500 000	2 496 125	1,08
400 000	Banque canadienne de l'Ouest, 6 %, 30 avr. 2081	400 000	345 184	0,15
1 500 000	Capital Power Corp., 4,284 %, 18 sept. 2024	1 621 365	1 469 685	0,64
500 000	Capital Power Corp., 7,95 %, 9 sept. 2082	500 000	490 760	0,21
800 000	Central 1 Credit Union, 4,648 %, 7 févr. 2028	800 000	761 920	0,33
3 500 000	CES Energy Solutions Corp., 6,375 %, 21 oct. 2024	3 531 149	3 491 075	1,52
4 000 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,211 %, 28 avril 2025	4 268 891	3 826 080	1,66
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21 mai 2027	2 783 010	2 740 290	1,19
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,546 %, 10 janv. 2025	2 923 350	2 904 900	1,26
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,556 %, 9 sept. 2024	2 955 570	2 924 550	1,27
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,178 %, 8 mars 2028	2 220 880	1 900 200	0,83
2 600 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 5,3525 %, 27 oct. 2023	2 600 000	2 596 958	1,13
1 600 000	Coast Capital Savings Federal Credit Union, 6,131 %, 25 nov. 2024	1 600 000	1 584 720	0,69
3 000 000	Cogeco Communications Inc., 2,991 %, 22 sept. 2031	2 553 480	2 531 430	1,10
2 000 000	Corus Entertainment Inc., 5 %, 11 mai 2028	2 012 500	1 406 340	0,61
2 000 000	Fiducie de placement immobilier Crombie, 3,133 %, 12 août 2031	2 000 000	1 650 500	0,72
1 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1 001 885	847 490	0,37
2 295 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	2 412 434	2 156 130	0,94
258 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,80 %, 31 janv. 2025	285 271	253 103	0,11
2 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,244 %, 28 sept. 2029	2 001 405	1 958 300	0,85
3 000 000	Daimler Trucks Finance Canada Inc., 1,85 %, 15 déc. 2023	2 999 520	2 952 570	1,28
600 000	Dollarama Inc., 5 084 %, 27 oct. 2025	600 000	596 868	0,26
2 500 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,18 %, 17 juin 2024	2 500 000	2 486 450	1,08
500 000	Dream Summit Industrial LP, 1,82 %, 1 <sup>er</sup> avril 2026	449 140	448 640	0,19
1 500 000	Dream Summit Industrial LP, 2,15 %, 17 sept. 2025	1 383 765	1 383 270	0,60
1 000 000	Eagle Credit Card Trust, 5,134 %, 17 juin 2028	1 000 000	999 220	0,43
300 000	Enbridge Inc., 2,44 %, 2 juin 2025	299 925	283 941	0,12
1 000 000	Enbridge Inc., 4,10 %, 21 sept. 2051	986 150	799 660	0,35
1 000 000	Enbridge Inc. 4,90 % 26 mai 2028	999 870	991 030	0,43
2 000 000	Enbridge Inc. 5,36 % 26 mai 2033	1 999 700	2 010 360	0,87
982 000	Pipelines Enbridge Inc. 3 %, 10 août 2026	933 479	922 923	0,40
1 500 000	Banque Équitable, 1,774 %, 21 sept. 2023	1 513 315	1 486 620	0,65



## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>			
1 050 000	Banque Équitable, 1,939 %, 10 mars 2025	1 050 000 \$	975 219 \$	0,42
500 000	Exchange Income Corp., 5,25 %, 31 juill. 2028	500 000	533 035	0,23
1 000 000	Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,70 %, 16 déc. 2026	1 119 958	964 460	0,42
3 000 000	Federated Co-Operatives Ltd., 3,917 %, 17 juin 2025	2 904 270	2 882 400	1,25
9 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21 janv. 2026	8 037 840	8 090 730	3,51
3 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19 mai 2027	2 933 400	2 914 800	1,27
6 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	6 011 100	5 823 720	2,53
600 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 2,961 %, 16 sept. 2026	600 000	528 804	0,23
1 300 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 3,50 %, 30 nov. 2023	1 308 125	1 283 438	0,56
1 000 000	Fortified Trust, 4,419 %, 23 déc. 2027	1 000 000	968 180	0,42
500 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 1,70 %, 9 juill. 2025	499 325	460 265	0,20
750 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 1,75 %, 15 avr. 2026	749 528	672 750	0,29
1 000 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,20 %, 9 févr. 2028	998 480	975 030	0,42
3 000 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 5,95 %, 14 mai 2024	3 456 840	3 006 540	1,31
2 000 000	George Weston Ltd., 4,115 %, 17 juin 2024	2 168 180	1 969 980	0,86
3 025 000	Gibson Energy Inc., 2,45 %, 14 juill. 2025	2 941 834	2 840 142	1,23
1 500 000	Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14 juill. 2027	1 361 985	1 364 385	0,59
500 000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	517 508	453 175	0,20
400 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400 000	331 688	0,14
1 650 000	Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12 juill. 2033	1 649 373	1 667 391	0,72
4 250 000	Gibson Energy Inc., 5,80 %, 12 juill. 2026	4 248 258	4 253 018	1,85
1 000 000	Gibson Energy Inc., 8,70 %, 12 juill. 2083	1 000 000	1 008 800	0,44
500 000	Glacier Credit Card Trust, 1,388 %, 22 sept. 2025	500 000	456 935	0,20
250 000	Fonds de placement immobilier H&R, 2,906 %, 2 juin 2026	250 000	228 375	0,10
10 000 000	Banque HSBC Canada, 1,782 %, 20 mai 2026	9 200 800	9 099 500	3,95
5 000 000	Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24 mars 2025	4 902 570	4 829 300	2,10
1 900 000	Hydro One Inc. 3,93 %, 30 nov. 2029	1 899 734	1 845 584	0,80
1 750 000	Hydro One Inc. 4,16 %, 27 janv. 2033	1 749 720	1 701 175	0,74
5 000 000	Hydro One Inc. 4,91 %, 27 janv. 2028	5 222 850	5 046 750	2,19
500 000	Hyundai Capital Canada Inc., 5,565 %, 8 mars 2028	500 000	497 345	0,22
2 000 000	iA Financial Corp Inc., 5,685 %, 20 juin 2033	2 004 229	2 002 340	0,87
1 000 000	Intact Financial Corp., 7,338 %, 30 juin 2083	1 000 000	989 750	0,43
2 900 000	Inter Pipeline Ltd., 2,608 %, 13 sept. 2023	2 960 744	2 884 195	1,25
2 400 000	Inter Pipeline Ltd., 3,983 %, 25 nov. 2031	2 400 000	2 105 688	0,91
5 000 000	Inter Pipeline Ltd. 4,232 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	5 071 370	4 767 150	2,07
554 000	Inter Pipeline Ltd., 6,625 %, 19 nov. 2079	575 086	506 079	0,22
4 000 000	John Deere Financial Inc., 1,34 %, 8 sept. 2027	3 496 584	3 474 200	1,51
600 000	John Deere Financial Inc., 4,95 %, 14 juin 2027	599 934	601 482	0,26
250 000	Keyera Corp., 5,95 %, 10 mars 2081	250 000	215 380	0,09
1 500 000	Banque Laurentienne du Canada, 1,15 %, 3 juin 2024	1 499 655	1 436 865	0,62

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
1 400 000	Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 2 sept. 2025	1 400 420 \$	1 360 940 \$	0,59
1 174 000	Manitoba Telecom Services Inc., 4 %, 27 mai 2024	1 174 744	1 157 200	0,50
5 000 000	Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14 sept. 2026	4 709 000	4 471 450	1,94
3 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19 nov. 2024	2 849 730	2 871 960	1,25
5 000 000	Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10 mars 2033	5 000 000	4 960 700	2,15
1 000 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	1 000 000	970 460	0,42
650 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 5,12 %, 27 juin 2028	650 000	651 365	0,28
1 000 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 5,14 %, 29 juin 2026	999 890	999 700	0,43
800 000	Metro inc/CN, 1,922 %, 2 déc. 2024	800 000	761 720	0,33
4 000 000	Metropolitan Life Global Funding I 5,585044 %, 15 juin 2026	4 000 000	3 991 720	1,73
5 000 000	Mondelez International Inc., 3,25 %, 7 mars 2025	4 835 350	4 816 450	2,09
5 000 000	Morgan Stanley, 5,36 %, 21 mars 2025	4 957 650	4 965 450	2,16
200 000	Morguard Corp., 4,402 %, 28 sept. 2023	200 000	198 534	0,09
5 000 000	Banque Nationale du Canada, 1,534 %, 15 juin 2026	4 497 500	4 499 350	1,95
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	3 809 569	3 635 920	1,58
3 750 000	Banque Nationale du Canada, 2,58 %, 3 févr. 2025	3 628 854	3 579 450	1,55
500 000	Banque Nationale du Canada, 2,983 %, 4 mars 2024	514 740	491 675	0,21
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14 juin 2028	4 000 000	4 006 560	1,74
1 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,296 %, 3 nov. 2025	1 000 000	997 240	0,43
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	3 950 168	3 937 400	1,71
2 500 000	New York Life Global Funding, 5,25 %, 30 juin 2026	2 498 825	2 503 325	1,09
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2026	3 605 260	3 625 480	1,57
4 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	3 936 960	3 893 760	1,69
246 000	NOVA Gas Transmission Ltd., 6,30 %, 27 mai 2030	316 110	254 253	0,11
4 000 000	OMERS Realty Corp., 4,539 %, 9 avr. 2029	3 995 000	3 912 640	1,70
500 000	Parkland Corp., 3,875 %, 16 juin 2026	500 000	463 535	0,20
500 000	Parkland Corp., 6 %, 23 juin 2028	500 000	481 815	0,21
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 3,31 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2030	1 807 240	1 786 560	0,78
6 420 000	Pembina Pipeline Corp., 3,54 %, 3 févr. 2025	6 299 130	6 220 017	2,70
3 500 000	Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11 août 2026	3 332 620	3 342 115	1,45
2 000 000	Pembina Pipeline Corp., 4,02 %, 27 mars 2028	1 945 720	1 897 060	0,82
3 700 000	Pembina Pipeline Corp., 4,24 %, 15 juin 2027	3 560 456	3 567 688	1,55
880 000	Pembina Pipeline Corp. 4,74 %, 21 janv. 2047	924 686	775 254	0,34
300 000	Pembina Pipeline Corp., 4,80 %, 25 janv. 2081	300 000	244 527	0,11
2 200 000	Pembina Pipeline Corp., 5,72 %, 22 juin 2026	2 199 516	2 200 814	0,96
900 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,267 %, 30 mars 2025	900 000	865 692	0,38
2 000 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 <sup>er</sup> août 2028	1 869 556	1 742 960	0,76
500 000	Reliance LP, 2,68 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2027	512 743	442 960	0,19
4 590 000	Reliance LP, 3,836 %, 15 mars 2025	4 916 388	4 435 914	1,93
1 500 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 5,962 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2029	1 499 490	1 506 435	0,65
1 000 000	Rogers Communications Inc., 2,90 %, 9 déc. 2030	979 773	846 940	0,37
3 000 000	Rogers Communications Inc., 3,10 %, 15 avr. 2025	2 868 900	2 869 770	1,25
4 000 000	Rogers Communications Inc., 3,30 %, 10 déc. 2029	3 946 431	3 553 520	1,54
3 000 000	Rogers Communications Inc., 3,80 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	3 242 328	2 836 530	1,23

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
3 200 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	3 218 000 \$	2 912 416 \$	1,26
4 000 000	Banque Royale du Canada, 1,589 %, 4 mai 2026	3 641 480	3 615 160	1,57
5 500 000	Banque Royale du Canada, 1,936 %, 1 <sup>er</sup> mai 2025	5 269 680	5 162 025	2,24
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,088 %, 30 juin 2030	3 714 880	3 717 120	1,61
4 000 000	Banque Royale du Canada, 2,609 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2024	3 857 245	3 848 400	1,67
3 000 000	Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025	2 911 380	2 869 050	1,25
750 000	Banque Royale du Canada, 3,65 %, 24 nov. 2081	560 000	550 478	0,24
5 000 000	Banque Royale du Canada, 4,632 %, 1 <sup>er</sup> mai 2028	4 999 900	4 890 900	2,12
2 500 000	Banque Royale du Canada, 5,01 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2033	2 500 000	2 425 025	1,05
2 000 000	Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2 nov. 2026	1 999 980	2 000 480	0,87
5 000 000	Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23 juin 2026	5 000 000	5 007 800	2,17
2 000 000	Russel Metals Inc., 5,75 %, 27 oct. 2025	1 995 000	1 990 840	0,86
3 000 000	Saputo Inc., 1,415 %, 19 juin 2026	2 695 620	2 690 130	1,17
2 500 000	Saputo Inc., 2,242 %, 16 juin 2027	2 242 270	2 247 400	0,98
1 615 000	Saputo Inc., 3,603 %, 14 août 2025	1 603 911	1 556 618	0,68
3 300 000	Saputo Inc., 5,25 %, 29 nov. 2029	3 386 434	3 329 403	1,45
1 000 000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	1 003 290	890 600	0,39
840 000	Sienna Senior Living Inc., 3,109 %, 4 nov. 2024	858 999	802 267	0,35
2 724 000	Sienna Senior Living Inc., 3,45 %, 27 févr. 2026	2 815 101	2 526 864	1,10
327 000	Fonds de placement immobilier Smart, 3,444 %, 28 août 2026	346 090	304 175	0,13
4 000 000	Fonds de placement immobilier Smart, 3,556 %, 6 févr. 2025	4 263 120	3 849 320	1,67
1 400 000	Fonds de placement immobilier Smart, 1,74 %, 16 déc. 2025	1 400 000	1 266 944	0,55
300 000	SNC-Lavalin Group Inc., 3,80 %, 19 août 2024	300 000	292 050	0,13
1 500 000	Stantec Inc., 5,393 %, 27 juin 2030	1 500 000	1 507 650	0,65
500 000	Financière Sun Life inc., 4,78 %, 10 août 2034	499 880	484 265	0,21
243 000	TELUS Communications Inc., 8,80 %, 22 sept. 2025	321 572	257 653	0,11
3 000 000	TELUS Corp., 2,75 %, 8 juill. 2026	2 816 430	2 801 880	1,22
500 000	TELUS Corp., 3,15 %, 19 févr. 2030	501 405	445 025	0,19
1 000 000	TELUS Corp., 3,30 %, 2 mai 2029	1 037 810	913 620	0,40
5 000 000	TELUS Corp., 3,35 %, 1 <sup>er</sup> avr. 2024	4 913 250	4 920 050	2,14
10 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 2 nov. 2026	9 050 500	8 985 100	3,90
6 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,95 %, 10 janv. 2025	5 866 660	5 681 880	2,47
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 3 févr. 2025	4 755 150	4 739 750	2,06
1 250 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,70 %, 27 juill. 2081	951 875	900 438	0,39
4 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	3 726 200	3 740 200	1,62
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 8 mai 2026	5 038 015	5 018 400	2,18
2 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 29 déc. 2025	2 498 225	2 501 600	1,09
3 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 2 août 2033	2 999 580	2 987 880	1,30
800 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	800 000	775 736	0,34
1 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 3,625 %, 17 avr. 2081	1 005 385	771 590	0,34
4 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13 janv. 2033	4 000 000	3 929 840	1,71
5 000 000	The Goldman Sachs Group Inc., 2,599 %, 30 nov. 2027	4 561 550	4 534 950	1,97
5 000 000	The Goldman Sachs Group Inc., 3,307 %, 31 oct. 2025	4 849 300	4 833 650	2,10
5 500 000	The Goldman Sachs Group Inc., 5,4125 %, 29 avr. 2025	5 501 620	5 455 945	2,37

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
400 000	The Independent Order of Foresters, 2,885 %, 15 oct. 2035	400 000 \$	327 312 \$	0,14
3 300 000	La Banque Toronto-Dominion, 1,128 %, 9 déc. 2025	3 129 120	2 987 292	1,30
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 2 déc. 2024	4 800 500	4 790 250	2,08
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 9 sept. 2025	4 736 200	4 716 150	2,05
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26 janv. 2032	1 828 220	1 826 820	0,79
1 495 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22 avril 2030	1 421 102	1 422 433	0,62
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, 25 juill. 2029	1 928 440	1 942 940	0,84
1 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31 oct. 2081	782 500	731 760	0,32
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	4 917 195	4 831 150	2,10
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,344 %, 27 janv. 2026	2 000 000	1 952 160	0,85
2 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 8 janv. 2029	2 000 000	1 961 380	0,85
500 000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	570 000	520 120	0,23
2 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 2,97 %, 9 juin 2031	1 736 200	1 702 480	0,74
7 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,30 %, 17 juill. 2025	6 750 450	6 715 590	2,92
3 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,39 %, 15 mars 2028	2 745 870	2 780 130	1,21
1 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,69 %, 19 juill. 2023	1 038 360	999 530	0,43
3 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 3,80 %, 5 avr. 2027	3 027 190	2 856 180	1,24
500 000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,34 %, 15 oct. 2049	547 560	419 995	0,18
88 000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 6 juin 2046	99 002	74 762	0,03
2 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,35 %, 12 mai 2026	1 957 320	1 948 860	0,85
3 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15 juill. 2030	2 998 800	3 012 180	1,31
5 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,419 %, 10 mars 2026	4 992 150	4 962 050	2,16
2 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,92473 %, 10 mars 2026	2 000 000	2 005 440	0,87
2 000 000	TransCanada Trust, 4,65 %, 18 mai 2077	1 811 650	1 779 700	0,77
4 000 000	Transcontinental Inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	4 031 450	3 601 240	1,56
4 000 000	Transcontinental Inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	3 839 980	3 777 400	1,64
500 000	Vidéotron Itée, 3,125 %, 15 janv. 2031	502 813	387 120	0,17
1 000 000	Vidéotron Itée, 5,625 %, 15 juin 2025	1 120 000	991 590	0,43
400 000	VW Credit Canada Inc., 1,20 %, 25 sept. 2023	399 892	396 304	0,17
1 000 000	VW Credit Canada Inc., 2,05 %, 10 déc. 2024	998 960	949 000	0,41
1 659 000	Wells Fargo & Co., 2,509 %, 27 oct. 2023	1 672 182	1 643 920	0,71
5 000 000	Wells Fargo & Co., 3,184 %, 8 févr. 2024	4 887 300	4 927 950	2,14
5 000 000	Westcoast Energy Inc., 3,43 %, 12 sept. 2024	4 870 850	4 869 850	2,12
		<u>563 119 201</u>	<u>547 039 719</u>	<u>237,57</u>
<b>Titres du marché monétaire canadien</b>				
8 000 000	Enbridge Inc. CP 4 juill. 2023	7 982 130	7 995 314	3,47
4 200 000	Enbridge Inc. CP 11 juill. 2023	4 177 698	4 193 185	1,82
10 000 000	Enbridge Inc. CP 13 juill. 2023	9 947 400	9 980 462	4,33
4 000 000	Enbridge Inc. CP 5 juill. 2023	3 991 800	3 997 071	1,74
3 000 000	ENMAX Corp CP 12 juill. 2023	2 985 690	2 994 460	1,30
10 000 000	ENMAX Corp CP 26 juill. 2023	9 951 500	9 959 323	4,33
3 000 000	ENMAX Corp CP 28 juill. 2023	2 985 390	2 986 804	1,30
		<u>42 021 608</u>	<u>42 106 619</u>	<u>18,29</u>

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Actions privilégiées canadiennes</b>			
12 500	Banque de Montréal, actions privilégiées à 3,90 %	306 625 \$	214 125 \$	0,09
18 500	BCE Inc., actions privilégiées à 4,15 %	253 197	266 585	0,12
15 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 3,75 %	251 726	251 100	0,11
10 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées à 3,90 %	174 166	175 000	0,08
20 000	Element Fleet Management Corp., actions privilégiées à 6,21 %	488 334	496 000	0,22
10 000	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,376 %	156 200	167 500	0,07
18 500	Enbridge Inc., actions privilégiées à 4,40 %	255 263	259 000	0,11
12 500	Fortis Inc., actions privilégiées à 4,10 %	209 125	206 875	0,09
12 500	Société Financière Manuvie, actions privilégiées à 3,90 %	209 343	211 125	0,09
15 200	Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées à 5 %	265 260	270 408	0,12
10 000	Corp. Financière Power, actions privilégiées à 4,50 %	250 000	171 400	0,07
15 000	Banque Royale du Canada, actions privilégiées à 3,70 %	367 955	262 200	0,11
47 700	TC Energy Corp., actions privilégiées à 3,762 %	726 471	703 575	0,31
12 500	TC Energy Corp., actions privilégiées à 3,903 %	195 098	191 125	0,08
15 000	La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées à 3,80 %	250 032	259 200	0,11
		<u>4 358 795</u>	<u>4 105 218</u>	<u>1,78</u>
	<b>Titres à revenu fixe américains</b>			
2 000 000	Banque de Montréal, 4,338 %, 5 oct. 2028	2 687 801	2 615 022	1,14
2 000 000	Element Fleet Management Corp., 1,60 %, 6 avr. 2024	2 511 358	2 552 755	1,11
1 500 000	Element Fleet Management Corp., 6,271 %, 26 juin 2026	1 977 225	1 981 936	0,86
700 000	Expedia Group Inc., 2,95 %, 15 mars 2031	880 518	786 017	0,34
1 000 000	HP inc., 3,40 %, 17 juin 2030	1 402 231	1 164 684	0,51
500 000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	685 248	598 021	0,26
1 000 000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 <sup>er</sup> août 2029	1 245 650	1 180 409	0,51
2 000 000	Royalty Pharma PLC, 2,15 %, 2 sept. 2031	2 469 259	2 079 665	0,90
1 150 000	Billet/obligation du Trésor américain, 0,75 %, 31 mai 2026	1 411 111	1 367 594	0,59
500 000	Winnebago Industries Inc., 6,25 %, 15 juill. 2028	700 107	649 288	0,28
		<u>15 970 508</u>	<u>14 975 391</u>	<u>6,50</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	<b>626 461 749</b>	<b>609 204 197</b>	<b>264,56</b>

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>				
(59 392 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2026	(53 752 731) \$	(53 506 253) \$	(23,24)
(1 605 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2030	(1 326 713)	(1 304 255)	(0,57)
(39 284 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2025	(36 541 723)	(36 122 424)	(15,69)
(50 900 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,75 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2024	(48 560 961)	(48 427 278)	(21,03)
(47 790 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	(44 149 055)	(43 142 423)	(18,74)
(34 351 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2026	(31 788 933)	(31 341 852)	(13,61)
(5 270 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2030	(4 601 682)	(4 579 630)	(1,99)
(14 255 000)	Obligation d gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	(13 148 577)	(12 989 299)	(5,64)
(5 420 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> avr. 2025	(5 161 994)	(5 137 130)	(2,23)
(23 434 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2026	(22 509 395)	(21 814 711)	(9,47)
(2 350 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2031	(2 088 329)	(2 047 555)	(0,89)
(12 059 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2024	(11 596 867)	(11 603 652)	(5,04)
(272 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2051	(212 968)	(214 790)	(0,09)
(6 611 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> juin 2028	(6 380 965)	(6 159 733)	(2,68)
(2 669 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2025	(2 621 713)	(2 560 986)	(1,11)
(17 077 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	(16 356 993)	(16 027 106)	(6,96)
(3 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2024	(2 939)	(2 948)	0,00
(3 646 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2032	(3 458 796)	(3 410 177)	(1,48)
(1 520 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	(1 442 784)	(1 452 299)	(0,63)
(25 461 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2027	(25 034 114)	(24 457 327)	(10,62)
(1 600 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2024	(1 574 778)	(1 562 112)	(0,68)
(2 700 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2025	(2 615 841)	(2 617 704)	(1,14)
(19 590 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> mars 2028	(19 592 227)	(19 426 619)	(8,44)
(4 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2025	(4 782 608)	(4 728 480)	(2,05)
(35 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	(51 272)	(42 184)	(0,02)
		<u>(359 354 958)</u>	<u>(354 678 927)</u>	<u>(154,04)</u>
<b>Titres à revenu fixe américains</b>				
(1 980 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 0,25 %, 15 mars 2024	(2 482 545) \$	(2 528 827) \$	(1,10)
(950 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 1,625 %, 15 mai 2031	(1 228 880)	(1 069 177)	(0,46)
		<u>(3 711 425)</u>	<u>(3 598 004)</u>	<u>(1,56)</u>

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale		Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Placements vendus à découvert</b>			
	<b>Total des placements vendus à découvert</b>	(363 066 383) \$	(358 276 931) \$	(155,60)
	Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	(7 794)	—	—
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<b>263 387 572 \$</b>	250 927 266	108,96
	<b>Swap américain</b>			
	CDX.NA.IG.40 valeur nominale 5 000 000 \$ US		(100 512)	(0,04)
	Profit latent, contrats de change à terme (tableau 1)		328 580	0,14
	Perte latente, contrats à terme standardisés (tableau 2)		(1 223 142)	(0,53)
	<b>Autres passifs, au montant net</b>		<b>(19 786 932)</b>	<b>(8,57)</b>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>230 245 772 \$</b>	<b>100,00</b>

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Tableau 1 — Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Cours de change à terme	Valeur du contrat	Juste valeur	Gain latent (perte latente)
31 juillet 2023	USD	CAD	1,323233	(12 917 580) \$	(12 557 371) \$	360 209 \$
31 juillet 2023	USD	CAD	1,323233	(1 074 784) \$	(1 058 586) \$	16 198 \$
Actifs dérivés						376 407 \$
31 juillet 2023	CAD	USD	1,323233	1 599 003 \$	1 558 582 \$	(40 421) \$
31 juillet 2023	CAD	USD	1,323233	1 065 992 \$	1 058 586 \$	(7 406) \$
Passifs dérivés						(47 827) \$
Total du profit latent sur les contrats de change à terme						328 580 \$



## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2023 (non audité)

Tableau 2 – Contrats à terme standardisés

<b>Contrats à terme standardisés</b>	<b>Date de règlement</b>	<b>Position</b>	<b>Nombre de contrats</b>	<b>Prix du contrat</b>	<b>Montant notionnel</b>	<b>Gain latent (perte latente)</b>
Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans	Septembre 2023	Acheteur	100	102,19 \$	10 219 000 \$	13 500 \$
Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans	Septembre 2023	Acheteur	150	111,29	16 693 005	(170 505)
BILLET DU TRÉSOR AMÉRICAIN À 10 ANS (CBT)	Septembre 2023	Acheteur	200	114,22	22 844 531	(518 104)
Contrat à terme sur obligations du gouvernement américain Ultra de 10 ans	Septembre 2023	Acheteur	125	120,02	15 001 953	(261 121)
BILLET DU TRÉSOR AMÉRICAIN À 5 ANS (CBT)	Septembre 2023	Acheteur	96	109,35	10 497 750	(286 912)
<b>Perte latente totale sur les contrats à terme standardisés</b>						<b>(1 223 142) \$</b>

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a entamé ses activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 40 King Street West, Suite 3402, Toronto (Ontario) M5H 3Y2.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Valeurs mobilières TD Inc. (« VMTDI ») agit à titre de courtier privilégié et de dépositaire (« courtier privilégié ») du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des instruments de créance et productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- a) l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- b) le paragraphe 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

### 1. Mode de présentation :

- a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (collectivement, les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le fiduciaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 août 2023.

- b) Base d'évaluation :

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 2. Principales méthodes comptables :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables du Fonds :

a) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les opérations de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles opérations.

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « (Perte nette réalisée) profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits de change latents (pertes de change latentes) sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

b) Instruments financiers :

i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et le rendement est évalué en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est détenu ni pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ni pour à la fois percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont classés comme évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

#### ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de l'opération, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les frais d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des frais d'opérations directement attribuables à leur acquisition ou émission.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour évaluer la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les opérations avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont acquittées, annulées ou échues.

#### iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération organisée entre des participants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des opérations relatives à l'actif ou au passif ont lieu à une fréquence et à un volume suffisants pour fournir des renseignements sur les cours de façon continue.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

La juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est déterminée selon les cours disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (par exemple, Bloomberg), et la juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme cotés à la date de clôture, tels qu'ils sont obtenus auprès d'une source indépendante. Les contrats à terme standardisés sont évalués sur la base de la différence entre le prix du contrat à la date de l'opération et le prix de règlement à la date d'évaluation.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours du marché. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date du bilan, tels qu'ils sont obtenus auprès d'une source indépendante.

#### c) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et d'autres frais d'opérations du portefeuille.

#### d) Frais d'opérations :

Les commissions et autres frais d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux agents et aux conseillers, les droits d'organismes de réglementation et de bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et d'autres frais d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges dans les états du résultat global.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

#### e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert) :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (découvert) se composent des liquidités en dépôt et sont classés comme étant détenus à des fins de négociation et comptabilisés à la juste valeur.

#### f) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier, les montants à recevoir d'un fonds lié, les placements vendus, les intérêts et dividendes à recevoir et les remboursements des charges à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Les montants à payer au courtier, les montants à payer pour les placements achetés, les créiteurs et charges à payer, les montants à payer à un fonds lié, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant leur émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

#### g) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement attribuables à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net relatif attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative de la part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme un montant résiduel de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les parts rachetables sont classées comme un passif financier en raison des séries de parts actuelles qui ont été émises et des caractéristiques différentes de chaque série.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de la période.

- h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période.

- i) Opérations de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés dans les états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Les postes profit réalisé (perte réalisée) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion et variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

- j) Impôt sur le revenu :

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu.



## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite) :

Le Fonds est assujéti à des retenues d'impôt à la source sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt à la source comme une charge portée en diminution des revenus, aux fins du calcul de l'impôt.

#### k) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

#### l) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en augmentant l'exposition de celui-ci au risque de capital et à des charges courantes plus élevées.

### 3. Montant à payer au courtier ou à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage privilégié avec son courtier pour la tenue de son compte en tant que client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier ou à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de biens affectés en garantie pour tout montant à payer à un courtier ou de biens affectés en garantie pour tout titre vendu, non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de biens affectés en garantie en cas de défaillance possible du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 4. Estimations comptables et jugements critiques :

#### a) Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations comptables. Elle exige également que la direction ait recours à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds lors de la préparation des états financiers.

#### b) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des dérivés. Lors de la préparation des états financiers, les jugements et les estimations comptables les plus importants ont été pour la détermination de la juste valeur de ces instruments du Fonds.

#### c) Classement et évaluation des placements :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à évaluer le rendement en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 5. Opérations entre parties liées :

#### a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent à i) 1/12<sup>e</sup> de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A; ii) 1/12<sup>e</sup> de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Fondateurs pour les parts de série F Fondateur; iii) 1/12<sup>e</sup> de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série L (\$ US) se négocient avec le porteur de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, et par la suite à partir du capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2023, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 847 091 \$ (450 167 \$ en 2022). Au 30 juin 2023, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 137 367 \$ (121 277 \$ au 31 décembre 2022).

#### b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les frais d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, les frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus du fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2023, les charges remboursées par le gestionnaire se sont élevées à 29 338 \$ (16 333 \$ en 2022). Au 30 juin 2023, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à 84 343 \$ (55 005 \$ au 31 décembre 2022).

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 5. Opérations entre parties liées (suite) :

#### c) Parts détenues par des parties liées :

Au 30 juin 2023, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 3 933 parts de série I du Fonds (4 411 parts de série I au 31 décembre 2022) et 2 375 parts de série F du Fonds (1 061 parts de série F au 31 décembre 2022).

#### d) Montant à payer au gestionnaire et au fonds lié :

Au 30 juin 2023, un montant de néant (néant en 31 décembre 2022) était à payer à un fonds lié, et un montant de 18 591 \$ (8 914 \$ au 31 décembre 2022) était à recevoir du fonds lié, par le fait que ce fonds est géré par le gestionnaire.

### 6. Parts rachetables du Fonds :

#### a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements liés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes : Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Série F Fondateurs : peuvent être achetées jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cette période aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire engage des frais de placement.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Parts de série I : offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel actuels ou anciens.

Parts de série I (\$ US) : offertes au cas par cas aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent disposer d'une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel actuels ou anciens. Le prix par part des parts de la série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change en vigueur au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits/pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le prix par part des parts de série I (\$ US).

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées chaque mercredi au plus tard à 16 h (heure de l'Est) ou tout autre jour choisi par le gestionnaire. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée contre des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022 :

	Parts rachetables au début de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Réinvestissement des parts	Parts rachetables à fin de la période
<b>30 juin 2023</b>						
Série A	34 543	45 206	(2 417)	(360)	804	77 776
Série F	1 164 588	607 822	(135 703)	352	27 019	1 664 078
Série FF	259 574	–	(39 083)	–	4 301	224 792
Série I	37 136	397 717	(33 160)	–	10 099	411 792
<b>30 juin 2022</b>						
Série A	50 270	11 110	(4 171)	(25 681)	179	31 707
Série F	536 855	269 108	(157 813)	25 194	5 242	678 586
Série FF	375 758	5	(77 991)	–	4 600	302 372
Série I	121 500	61 748	(56 410)	–	2 835	129 673

#### b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées chaque mercredi au plus tard à 16 h (heure de l'Est) ou tout autre jour ouvrable choisi par le gestionnaire (chacune, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé dans la devise dans laquelle la série de parts est libellée.

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur toute bourse ou tout marché de négociation d'options ou de contrats à terme standardisés où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Afin de protéger la participation de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais d'opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Fondateurs ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

#### c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de clôture des registres pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (chacune, une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

#### d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 7. Instruments financiers :

#### a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des instruments de créance et productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire a recours à une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment un seuil maximal pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

#### b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

##### i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel s'expose le Fonds.

Toutes les opérations exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. L'opération n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.



## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 7. Instruments financiers (suite) :

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 :

Instruments de créance* par notation de crédit	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2023	31 décembre 2022
Notés AAA	6	1
Notés AA	70	64
Notés A	70	75
Notés BBB	112	141
Notés BB	7	11
Notés B	2	1
Non notés	1	2

\* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

La trésorerie du Fonds est détenue auprès du courtier privilégié, dont les notes étaient les suivantes au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 :

Note selon S&P Global	VMTDI
Court terme	A-1+
Long terme	AA-

Le Fonds a accordé au courtier privilégié un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 7. Instruments financiers (suite) :

#### ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

#### iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

#### a) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 7. Instruments financiers (suite) :

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Le Fonds gère activement son exposition aux taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance	30 juin 2023	31 décembre 2022
De 0 à 1 an	(14 744) \$	(60 048) \$
De 1 an à 3 ans	(381 010)	(157 408)
De 3 à 5 ans	(648 506)	(437 011)
Plus de 5 ans	(1 261 657)	(507 033)
Total	(2 305 917) \$	(1 161 501) \$

\* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

#### b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du Fonds sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque lié au prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 7. Instruments financiers (suite) :

Au 30 juin 2023, l'incidence estimative d'une augmentation d'un point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 152 130 \$ (119 280 \$ au 31 décembre 2022). De plus, au 30 juin 2023, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les actions et les actions privilégiées détenues par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 508 247 \$ (261 443 \$ au 31 décembre 2022). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être considérable.

#### c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>30 juin 2023</b>						
Dollar américain	(9 942 061) \$	11 377 387 \$	1 435 326 \$	(497 103) \$	568 869 \$	71 766 \$
	(9 942 061) \$	11 377 387 \$	1 435 326 \$	(497 103) \$	568 869 \$	71 766 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables						
	(4,32)	4,94	0,62	(0,22)	0,25	0,03

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 7. Instruments financiers (suite) :

#### Exposition au risque de change

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>31 décembre 2022</b>						
Dollar américain	(9,319,334) \$	9,576,352 \$	257,018 \$	(465,967) \$	478,818 \$	12,851 \$
	(9,319,334) \$	9,576,352 \$	257,018 \$	(465,967) \$	478,818 \$	12,851 \$
%						
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6.51)	6.69	0.18	(0.33)	0.33	0.00

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 30 juin 2023, si le dollar américain s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 71 766 \$ (12 851 \$ au 31 décembre 2022). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être considérable.

#### d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 8. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	30 juin 2023 31 décembre 2022	
Services financiers	52 %	49 %
Énergie	20 %	21 %
Biens de consommation non cyclique	7 %	7 %
Services publics	7 %	4 %
Communications	6 %	9 %
Biens de consommation cyclique	4 %	4 %
Produits industriels	2 %	4 %
Gouvernement	2 %	0 %
Technologies	0 %	1 %
Matériaux de base	0 %	1 %
	100 %	100 %

#### e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille; iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés du Fonds, à l'exception des dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### 9. Instruments financiers (suite) :

Au cours de la période close le 30 juin 2023, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds était respectivement de 187 % (169 % au 31 décembre 2022) et de 251 % (277 % au 31 décembre 2022) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier du Fonds était principalement imputable aux positions vendeur sur des titres d'État à revenu fixe. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions et/ou des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % au 31 décembre 2022) de la valeur liquidative du Fonds.

#### f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – les données d'entrée autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d., en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d., dérivés de prix).
- Niveau 3 – les données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume dans quel niveau de la hiérarchie des justes valeurs se situent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actions	977 250 \$	– \$	– \$	977 250 \$
Titres à revenu fixe	–	562 015 110	–	562 015 110
Titres du marché monétaire	–	42 106 619	–	42 106 619
Actions privilégiées	4 105 218	–	–	4 105 218
Contrats de change à terme	–	328 580	–	328 580
	5 082 468 \$	604 450 309 \$	– \$	609 532 777 \$
<b>Passifs</b>				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	358 276 931 \$	– \$	358 276 931 \$
Swaps sur défaillance de crédit	–	100 512	–	100 512
Contrats à terme standardisés	1 223 142	–	–	1 223 142
	1 223 142 \$	358 377 443 \$	– \$	359 600 585 \$



## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

### 8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actions	977 250 \$	– \$	– \$	977 250 \$
Titres à revenu fixe	–	397 264 756	–	397 264 756
Titres du marché monétaire	–	19 968 555	–	19 968 555
Actions privilégiées	1 637 175	–	–	1 637 175
Contrats de change à terme	–	202 451	–	202 451
	2 614 425 \$	417 435 762 \$	– \$	420 050 187 \$
<b>Passifs</b>				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	281 565 726 \$	– \$	281 565 726 \$
Contrats à terme standardisés	247 976	–	–	247 976
	247 976 \$	281 565 726 \$	– \$	281 813 702 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période de six mois close le 30 juin 2023 ou de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 9. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022 est calculée comme suit :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
<b>30 juin 2023</b>			
Série A	113 438 \$	54 988	2,06 \$
Série F	4 222 933	1 449 192	2,91
Série FF	920 817	244 974	3,76
Série I	932 811	342 117	2,73
<b>30 juin 2022</b>			
Série A	(419 900) \$	39 125	(10,73) \$
Série F	(5 811 604)	631 522	(9,20)
Série FF	(2 929 160)	326 145	(8,98)
Série I	(1 210 480)	138 006	(8,77)

## **FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN**

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023 (non auditées)

---

### **10. Souscriptions à recevoir :**

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de la période, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de la période.

### **11. Rachats à payer :**

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de la période, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de la période.